

chera d'avoir fait tuer un de mes chiens, sans m'être assuré auparavant de son hydrophobie, si sa mort seule a pu calmer les terreurs de ma famille? Dans le système de l'intérêt, l'homme est-il autre chose pour l'homme qu'un moyen ou un obstacle?

L'examen du principe de l'intérêt dans toute sa portée, comme principe exclusif de morale et de législation, est un sujet de haute philosophie qui embrasse l'ordre moral et l'ordre politique, l'homme et la société, le présent et l'avenir tout entiers. Il a déjà été le sujet des travaux de philosophes et de publicistes habiles; d'ailleurs, il dépasse les limites de notre sujet.

Nous devons nous borner à des aperçus propres, ce nous semble, à jeter quelque lumière sur le sujet spécial que nous traitons.

Le système de l'utilité ne peut se fonder que sur l'intérêt individuel, ou bien sur l'utilité générale.

Examinons-le sous les deux points de vue, surtout dans ses rapports avec la justice criminelle.

## CHAPITRE V.

### DE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL.

La doctrine de l'intérêt traduite en langage commun, est celle-ci : « Dans cette affaire, ai-je *raison*? — Sans doute, puisque je ne veux que ce qui m'est utile. — Ai-je *droit*? Ah! — pour en décider, il faut voir si le législateur et ses gendarmes ne trouveront pas mauvais ce que je veux faire. — Mais j'ai un devoir aussi, et ce *devoir*, c'est précisément d'examiner si je n'enfreins pas une loi, c'est-à-dire si je ne joue pas contre trop forte partie, si je ne m'expose pas à être emprisonné ou même pendu par plus fort que moi. De *crime*, bien entendu, il n'en est pas question; je puis bien me tromper sur mon intérêt, mais, quoi que je fasse, au pis aller ce n'est qu'un faux calcul. Les autres appellent *crime* ce qui leur donne la peur d'un mal pour eux-mêmes, tout comme on dit *vertu* dans autrui ce qui promet quelque profit pour soi. Mais, au bout du compte, c'est pur calcul; bon ou mauvais, voilà toute la différence. »

Or, ce langage est-il le langage de l'humanité? il

doit l'être, s'il est conforme à la vérité ; s'il est l'expression d'un élément, ou, pour mieux dire, du seul et unique élément moral de la nature humaine. Examinons : c'est sur les faits, dit-on, qu'est fondée la doctrine de l'intérêt.

Ce langage exprime-t-il réellement ce que nous pensons ? Qu'on appelle, pour répondre, le riche et le pauvre, le faible et le puissant, le juste et le méchant, l'homme instruit et l'ignorant, la réponse sera négative et unanime. Le puissant affirme qu'il ne songe qu'au bien public ; le méchant parle justice plus haut que tous les autres ; l'ignorant ne comprend pas même la question. Si on parvient à la lui faire comprendre, il hausse les épaules. Qu'on lui parle justice, il peut ne pas comprendre nettement, mais il ne désavoue point : il ne sent rien en lui-même qui répugne à notre langage.

Le méchant, dira-t-on, trompe ; il parle autrement qu'il n'agit : mais cela est un fait digne d'observation. Il faut donc parler vertu et rendre hommage à la justice pour tromper ; les auditeurs ne sont donc pas de l'école d'Helvétius. Ils sentent et croient autre chose, tous, généralement, même ceux qui, en pratique, n'obéissent qu'à l'intérêt. Il n'y a qu'une poignée d'hommes systématiques qui paraissent ne point partager la croyance générale. Encore, si on les examinait de près lorsque, ayant déposé le manteau philosophique, ils parlent et agissent en hommes ! Il faut le dire à leur honneur, ils ne sont pas ce qu'ils s'efforcent de paraître.

En un mot, l'humanité tout entière rend témoi-

gnage à une autre vérité, à un principe plus élevé. Elle reconnaît une justice absolue dont les arrêts sont indépendants du succès matériel de nos actions ; elle proclame un devoir invariable, quels que soient les événements et les circonstances, les temps et les lieux, les profits et les pertes ; elle a en horreur le crime, lors même qu'il lui est peu redoutable. Elle fait plus, elle honore le dévouement, elle admire le sacrifice de l'intérêt personnel.

C'est ce que l'hypocrite lui-même avoue par son langage ; c'est ce que des faits éclatants confirment.

Le vieux célibataire qui frémit au récit d'un parricide, redoute-t-il le bras d'un fils qu'il n'a pas ?

Et le citoyen obscur qui, voyant un enfant se débattre dans les flots prêts à l'engloutir, risque sa vie, la perd, pour essayer de le sauver, a-t-il auparavant chiffé sur le sable du rivage ce qui pourra lui revenir, s'il échappe au danger, en remerciements, en médailles et en phrases de gazettes ?

Contradiction frappante ! Le principe de l'intérêt tiendrait lieu, pour l'espèce humaine, de tout principe moral, il serait son guide unique, et personne, ou presque personne, n'ose l'avouer ! Il est dans les livres, il s'érige en théorie, mais en pratique nul ne l'avoue ; nul ne songe à se justifier en l'alléguant ; nul ne veut accorder son estime au petit nombre d'hommes qui osent faire exception à cette règle générale ! Qui pourrait expliquer ce phénomène, si le principe de l'intérêt était la véritable loi morale de notre nature, le principe unique de la légitimité de nos actions ? L'homme, l'être raisonnable, s'ignore-

rait-il à ce point ? Pour qu'il se place ainsi par son langage en contradiction manifeste et constante avec les lois de son être, avec son droit, il faut nous montrer une autre loi qui explique ce bizarre résultat. Ce n'est pas ainsi que l'homme agit quant aux autres lois de sa nature ; s'il les connaît, il les avoue. Il se connaît la liberté, il avoue qu'il est libre ; il se connaît l'intelligence, il ne la renie point. Son langage n'est pas un mensonge obstiné.

Si l'humanité ne se ment pas à elle-même, c'est donc un fait qu'elle sent autre chose, qu'elle tient un autre principe, qu'elle reconnaît un autre loi ; du moins est-il certain qu'elle croit la reconnaître. Cette croyance est un élément de sa nature. Dès lors comment la lui arracher ? comment *déprouver* cette croyance ? car il ne s'agit pas ici d'un jugement de l'esprit sur un fait étranger à lui-même. Il s'agit d'un fait interne, d'un fait de conscience, du regard de l'humanité reporté sur elle-même. Pour refuser ce témoignage, il ne reste qu'un moyen, celui de nier le fait interne, ou bien de soutenir qu'il est autre.

Aussi la question n'est-elle au fond qu'une question de fait. S'il n'y avait dans ce monde que deux individus, Reid et Helvétius, la vérité ne serait pas moins ce qu'elle est ; mais toute discussion serait difficile, peut-être impossible.

Dans le monde tel qu'il est, d'un côté il y a l'espèce humaine, son langage, ses faits, ses croyances, ses religions et plusieurs écoles philosophiques ; de l'autre, des philosophes, mais en moindre nombre.

Il y a plus ; les philosophes sont plutôt d'habiles

experts que de bons témoins ; excellents juges des sujets particuliers dont ils s'occupent, mais hommes spéciaux, ils ne méritent point, par cela même, une entière confiance, lorsqu'il faut rendre témoignage sur un ensemble de faits. On peut les comparer aux jurisconsultes, dont on ne peut se passer dans l'administration de la justice ; ils sont des juges par excellence, pourvu cependant que des jurés leur fournissent la matière du jugement, les faits judiciaires. Dans l'appréciation des faits moraux, les jurisconsultes ce sont les philosophes ; le jury c'est l'espèce humaine. L'espèce humaine dit tout ce qu'elle pense ; elle se révèle tout entière. Les philosophes, lorsqu'ils veulent en appeler à leur propre témoignage pour constater les faits, habitués qu'ils sont à concentrer leurs regards sur un objet particulier, perdent de vue tous les objets latéraux et coexistants.

Ainsi qu'on l'a déjà remarqué, les matérialistes n'ont pas mal observé, mais ils ont en quelque sorte mutilé l'homme le jour où ils ont dit : Ce que nous n'avons pas regardé n'existe pas. Ils ont négligé les faits internes et difficiles à bien observer, frappés qu'ils étaient de l'éclat des faits matériels et saillants de l'humanité. Ils ressemblent à un homme qui, n'ayant jamais pesé que des objets lourds et grossiers, regarderait en pitié le chimiste qui s'avise de peser des gaz ; c'est là toute la cause du débat.

En effet la plus grande partie des hommes, dans le plus grand nombre de leurs actions, ont pour mobile l'intérêt. Le fait est certain, les moralistes le décrivent et le déplorent ; les prédicateurs s'en



indignent, et le poursuivent de leurs déclamations; les législateurs le supposent dans leurs lois. Nous nous bornerons à le reconnaître; l'intérêt est en fait un mobile puissant, général, immédiat.

Les uns, malavisés, cèdent à un intérêt quelconque; d'autres ont appris à démêler l'intérêt apparent de l'intérêt bien entendu; ils sont des hommes prudents; d'autres enfin ne résistent à la voix de l'intérêt que lorsqu'il se montre en opposition avec le dictamen de leur conscience. Il n'y a qu'un petit nombre d'ascétiques, d'anachorètes, qui aient pris le parti de faire au plaisir une guerre opiniâtre et sans relâche.

Oui, encore; le fait est constant, l'observation est juste. Mais de ce fait dérive principalement l'erreur de l'école de l'intérêt; car elle conclut d'abord du fait matériel au fait moral, et ensuite de la force du mobile au droit.

Un grand nombre d'hommes ne suivent que les conseils de l'intérêt; est-ce à dire que ces mêmes hommes ne reconnaissent pas en même temps la réalité de la loi morale, le principe du devoir? Parce qu'ils cèdent à la violence des passions, aux conseils de la cupidité, à l'attrait du plaisir, est-ce à dire que leur raison approuve leurs actes, et que l'idée de l'utile ne soit pas dominée, même chez eux, par l'idée du juste? Le poëte connaissait mieux la nature humaine: *Video meliora proboque, deteriora sequor.*

On ne peut trop le répéter: de ce que l'intérêt est un mobile puissant, actif, général, doit-on en conclure qu'il est la dernière raison des choses, qu'il est le droit? C'est conclure de la force de la poudre

à la justice du coup de canon; c'est supposer ce qui est en question; c'est supposer que l'idée du juste est une chimère, que le devoir n'est qu'un préjugé. Un motif n'est qu'une force impulsive, et une force peut produire indifféremment le bien et le mal.

Les *utilitaires* distinguent l'intérêt bien entendu de l'intérêt mal entendu, l'intérêt passager de l'intérêt durable: la distinction est juste. Mais les intérêts passagers sont aussi un mobile réel, général, souvent très-puissant, très-souvent plus efficace que le mobile des intérêts durables. Que répondre à celui qui en conclurait que le principe régulateur de nos actions doit être l'intérêt du moment! N'aurait-il pas les faits pour lui, les faits les plus constants, les plus nombreux? On lui répondrait qu'il y a cependant d'autres faits à examiner; on lui dirait que ce qui se fait n'est pas ce qu'on doit faire; que la raison et la liberté n'ont pas été données à l'homme en pure perte; qu'il doit examiner et choisir entre le bien et le mal; que, s'il erre dans son choix, il doit se l'imputer.

A la rigueur, on pourrait contester la légitimité de cette réponse. La doctrine de l'intérêt en morale est une suite de la doctrine de la sensation en philosophie; or, la doctrine de la sensation n'est guère compatible avec le principe de la liberté humaine. Il est assez difficile de prouver que lorsqu'on frappe la quatrième touche d'un piano, c'est un autre marteau qui peut se soulever, une autre corde qui peut vibrer, un autre son qu'on doit entendre que ceux qui correspondent à la touche frappée.

Mais quoiqu'en éludant les conséquences rigoureuses de leurs principes, les partisans de l'intérêt reconnaissent la liberté humaine. Qu'ils y prennent garde, cependant : s'ils font cette réponse, s'ils supposent un choix obligatoire entre le bien et le mal, les voilà hors de leurs voies. L'intérêt n'est-il pas la loi absolue, selon eux? Qu'est-ce donc que ces mots bien et mal qu'ils invoquent en désespoir de cause? ne les ont-ils pas rayés de leur dictionnaire? L'intérêt, quand il règne tout seul, ne se laisse pas ainsi régulariser : il serait bien dupe; il prend son plaisir où il le trouve. L'intérêt bien entendu! Autant vaudrait-il dire l'appétit bien entendu.

Ce langage, qu'on voudrait faire comprendre à l'intérêt, ne peut s'adresser qu'à l'homme placé entre l'intérêt et le devoir, lorsqu'il écoute l'intérêt au détriment du devoir; car l'intérêt et le devoir sont loin d'être en opposition constante. On ne nie point les faits invoqués par les utilitaires, mais on en tire les seules conséquences dont ils sont susceptibles; ou, pour mieux dire, on reconnaît en même temps les autres faits de la nature humaine, la raison, la conscience, la liberté et la responsabilité qui en est la conséquence.

Tout homme raisonnable sent et reconnaît sans scrupule la puissance du mobile de l'intérêt personnel. Sent-il, reconnaît-il de même que l'intérêt suffit seul pour justifier nos actions? qu'il n'y ait rien au delà, rien au-dessus du calcul?

Encore une fois, constatons les faits.

D'où provient l'admiration générale qu'excitent les

actes héroïques? Les dupes ne sont pourtant pas un objet d'admiration : on peut les plaindre; mais qui a jamais imaginé de les vouer à l'immortalité? Or, dans le système de l'intérêt, voici que le chevalier d'Assas n'est qu'une dupe; il eût pu ne pas crier : *A moi, Auvergne!* et il échappait aux baïonnettes de l'ennemi. — Mais la gloire, dira-t-on, la gloire dont il couvrait son nom? La gloire! Qu'un utilitaire nous dise donc en passant ce qu'il entend par ce sentiment qui sacrifie tout, y compris la vie, pour conquérir l'estime des hommes. Il n'y a point de subtilité de sophiste qui puisse y découvrir cet intérêt matériel que l'école de l'utilité est réduite à soutenir, si elle ne veut pas être inconséquente :

Udam

Sperrit humum fugiente pennâ.

L'estime publique, l'admiration que les actions de l'homme peuvent exciter sont toujours en raison inverse de la personnalité de ses motifs : voilà une règle positive, un fait général, constant. Ce jeune homme reçoit une éducation très-soignée, mais coûteuse; aux frais de qui? de son père, homme fort riche et fort avancé dans la carrière des honneurs; on n'en dit rien, car cela est tout simple. C'est aux frais d'un homme riche, qui chaque année destine une parcelle de ses immenses revenus à l'éducation de quelques jeunes gens dont les gazettes publient les noms avec celui du bienfaiteur; c'est encore heureux que tout l'argent de ce Crésus ne s'en aille pas en festins et en chevaux. Mais non, c'est aux frais